



L'ECHO DES CALANQUES

Octobre 2001 I.S.S.N. : 1251 - 3741 Directeur de la publication : Claude Fulconis N° 16

Regrouper toutes les volontés pour maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du site des Calanques

Sommaire

Editorial	1	Bonne initiative !	3
Les Parcs Nationaux	1	Regards sur la presse de l'été	3
La commission Parc National du GIP	2	Les conférences d'UCL	4
Poème : Sugiton	2	Notre site internet	4
Agenda 2002	3	Les Calanques et la plaisance	4

Editorial

Pour cette rentrée, lors du dernier Conseil d'Administration d'UCL, une nouvelle orientation a été prise pour le bulletin que vous êtes en train de parcourir : pour mieux suivre de près l'actualité, nous avons décidé de le faire paraître 4 fois par an.

Lors d'un interview pour le journal « La Marseillaise » paru durant l'été 2000, j'avais indiqué qu'il fallait que nous soyons pédagogues, c'est-à-dire capables d'expliquer très clairement ce qu'est un Parc National, ce que nous en attendons. C'est pourquoi, à partir de ce numéro, nous vous proposerons de vous informer, le plus précisément possible, et par petites touches, de l'histoire des Parcs Nationaux et de la réalité des Parcs en France.

Claude Fulconis
Président d'UCL

Les Parcs Nationaux

Extrait de la brochure du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement « Les Parcs Nationaux en France ».

Un réseau mondial de la nature

Plus de 1500 dans le monde, près de 200 en Europe, 7 en France : les Parcs Nationaux forment un réseau mondial d'espaces consacrés à la nature, porteurs de nos origines et de notre avenir, lieux privilégiés pour les activités scientifiques, pédagogiques et récréatives. Le premier, celui de Yellowstone est créé en 1872 aux U.S.A. La Suède suit cet exemple en 1909. Après la seconde guerre mondiale, une prise de conscience se fait en France : La Vanoise et Port-Cros voient le jour en 1963, La Guadeloupe, le dernier-né, en 1989.

Trente ans après la naissance de La Vanoise, le bilan est positif : la diversité biologique et paysagère de ces espaces protégés, où la nature s'épanouit en toute liberté en est la preuve ! Si bien que la création d'autres Parcs Nationaux est à l'étude.

Un outil de protection à légitimité Nationale

Selon la loi de 1960, des territoires peuvent être classés en Parc National par décret en Conseil d'Etat, lorsque le milieu naturel présente un intérêt particulier et qu'il importe de le préserver contre toute dégradation.

Ce décret est pris au vu d'un dossier soumis à enquête publique. Il délimite autour du Parc une zone périphérique où développement doit rimer avec environnement. L'aménagement et la gestion

des Parcs Nationaux sont confiés à un établissement public dont les collectivités locales, les scientifiques et les professionnels du milieu naturel et du tourisme définissent les grandes orientations ; les ressources financières émanent surtout de l'Etat.

Proposition d'UCL pour la composition de la Commission Parc National du GIP :

Nous avons fait parvenir au Directeur du GIP une proposition dont vous trouverez ci-après le contenu. Le Président du GIP l'a acceptée ainsi que le Conseil d'Administration. Espérons que cette commission pourra travailler rapidement dans de bonnes conditions et préparer avec succès la mise en place du Parc National des Calanques.

C'est une commission technique qui a pour objectif de faire des propositions au bureau, au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

Pour cela elle doit travailler dans de bonnes conditions :

- un effectif réduit, ce qui facilite le dynamisme des échanges et la production de propositions constructives,
- en toute transparence en ce qui concerne les travaux et/ou études entrepris.

Deux facettes à cette commission :

a- un partenariat avec deux ou trois Parcs Nationaux existants et proches : celui du Mercantour, celui de Port Cros, ainsi que celui des Cévennes pour la chasse,

b- une commission dont la composition pourrait être :

Au niveau de l'Etat :

- un représentant de la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement),
- un représentant de la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt)

Au niveau des collectivités locales :

- un représentant de la mairie de Marseille
- un représentant du Conseil Général,
- un représentant du Conseil Régional,

Au niveau de la protection de l'environnement et des usagers :

- un représentant des propriétaires

- un représentant des usagers
- un représentant des associations de protection de la nature

Nous arrivons à 8 personnes, c'est le chiffre proposé par Monsieur le Président. Il faut privilégier la dynamique de travail plutôt qu'une composition très représentative mais pléthorique qui rendrait le fonctionnement de cette commission très lourd.

En ce qui concerne le domaine maritime, il y a déjà la commission Mer, et donc les passerelles peuvent exister sans problème.

Pour les autres organismes et associations, parties prenantes du GIP, il faut se rappeler que cette commission pourra entendre ces autres organismes et associations et faire appel à des experts.

Un dernier point important : la participation des personnes membres de cette commission : il faut qu'elles s'engagent à participer physiquement à toutes les réunions pour assurer un suivi sérieux à cette commission

Dernière minute : lors de la réunion du collège des associations de protection de l'environnement, notre président, Claude Fulconis a été désigné comme représentant de ce collège à la commission.

Poème

Sugiton

Lorsqu'on est descendu du haut de la Candelle,
A travers le chaos d'un sombre et froid couloir
Que tes rocs ont creusé à grands coups de butoir
Il est doux de te voir si sauvage et si belle.

Tes rochers font penser à quelque citadelle
Dont les murs surhumains détiendraient le pouvoir
De garder la nature hors de notre vouloir
A moins que notre corps sache s'unir en elle.

Tu nous offres ta dalle embrasée de soleil
Et tes petits îlots qu'un ton vif et vermeil
Empourpre le matin quand on sort de la tente

Tu nous offres ta crique, au calme reposant,
Où l'ombre nous remet d'un rêve éblouissant
Qui bien que fatiguant, nous appelle et nous tente.

Roger MOUNET

Agenda 2002

Réservez votre dimanche 24 mars 2002 pour l'opération « Calanques Propres ».

Des précisions vous seront données dans le prochain numéro.

Bonne initiative !

L'ensemble du massif des Calanques, à l'instar des autres massifs boisés du département, a été interdit aux promeneurs lors des jours de très fort mistral au début du mois de septembre.

UCL approuve absolument cette initiative puisque depuis toujours elle a souhaité que ces dispositions soient prises en période de grand risque, afin d'éviter, autant que faire se peut, les incendies.

On a parlé des Calanques cet été

(Très) courte revue de presse ...

6 août 2001

« La Provence » - Merci dit la Provence à ceux qui œuvrent pour la sauvegarde de l'environnement - Les Calanques attention fragile !

Très bon article d'Hervé Vaudoit qui décrit les Calanques et les problèmes qui s'y posent.

Le massif des Calanques, toujours sauvage aux portes de la deuxième ville de France, ça tient quasiment du miracle. Les attaques n'ont pourtant pas manqué, mais ce site naturel époustoufflant s'en est finalement tiré avec quelques égratignures. Les activités anciennes n'ont laissé dans le paysage que des traces ayant désormais valeur patrimoniale (...).

Une nouvelle voix s'est élevée pour qu'ils (les industriels) déguerpiissent. Celle des riverains, des amoureux de la nature, des scientifiques, des plongeurs ... Solitaires, en club, en association ou en syndicat, ils ont crié assez fort pour obtenir, en 1975, le classement du massif à l'inventaire des sites, et plus tard, le classement sans suite de nombreux projets de construction. De même, les révisions du POS qui écornaient le principe de non-prolifération immobilière, ont-elles été retoquées sous la pression de ce lobby, « faction combattante » d'un courant d'opinion devenu majoritaire à Marseille et à Cassis, où les nombreux usagers du massif étaient autant de candidats-militants pour la cause des Calanques.

Avant que le pouvoir politique ne consacre définitivement l'inviolabilité de ce territoire, ce

groupe de pression est resté le meilleur garant de l'intégrité du massif

Depuis 2 ans, le site dispose d'une garantie supplémentaire avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) ... Le GIP a pour mission « de préparer un Parc National », rappelait Dominique Voynet en janvier 2000.(...) Aux yeux des élus locaux, cette solution aurait néanmoins l'inconvénient de limiter leurs marges de manœuvre politique sur une partie hyper-sensible de leur territoire. Et comme un élu n'abandonne jamais de gaieté de cœur la plus petite partie de son pouvoir, c'est surtout dans l'opposition municipale que l'on trouve les plus chauds partisans du Parc National.(...) En l'état du dossier, « la menace liée à l'urbanisation n'a pas encore disparu », prévient Jean Louis Millo, le nouveau directeur du GIP.

La Provence

Nous citons intégralement le billet « Humeur » intitulé « L'esprit d'indépendance » de Didier Leveau (20 Août 2001) qui analyse très objectivement la proposition émise par UCL en vue de la mise en place d'un Parc National :

Dans son dernier bulletin, Union Calanques Littoral, l'association qui, depuis plus de dix ans, milite pour la protection du site des Calanques, évoque « le vieil esprit indépendant de Marseille » à propos de la création du Parc National qui mettra, une fois pour toutes, les Calanques à l'abri des modifications de plan d'occupation des sols et des grignotages fonciers. Qui dit Parc National, dit Paris, ministère, décision centralisée, jacobinisme, contraintes.

L'association fait une « modeste proposition » :

« Le Parc National ne sera admis des Marseillais et de leurs élus que s'il vient d'eux et s'il n'est pas parachuté par Paris ». Il faudrait, propose l'association, que les textes qui régiront ce Parc soient rédigés ici, en concertation entre les usagers, les propriétaires, les services de l'Etat et qu'ils ne soient pas conçus de manière purement technique dans un cabinet ministériel.

Parc National d'accord, mais fortement marqué par les préoccupations de ceux qui vivent au contact des Calanques. Cette structure à inventer ne fonctionnera un jour que si les différents groupes qui « utilisent » le site font preuve de maturité et de responsabilité. L'esprit d'indépendance, ce n'est pas faire n'importe quoi, n'importe où.

30 Août 2001

« La Provence » Les interviews de l'été : Monsieur Jean-Louis Millo « Monsieur Calanques ».

LP : Par quoi avez-vous été le plus surpris en prenant vos fonctions à la tête du Gip ?

JL Millo : Je suis étonné par la manière dont les propos des uns et des autres sont déconnectés des réalités techniques et économiques. Le discours sur les Calanques est emblématique, on en parle, on en parle ... Tout le monde est fier des Calanques, mais dans les faits, on n'y réalise pas grand chose. (..) On peut s'interroger si les grands incendies n'auraient pas été évités si on s'était soucié plus tôt de la gestion des massifs ...

LP : Pourtant, la population locale est attachée au massif ...

JL Millo : Oui, mais on a eu longtemps affaire à des chapelles. Chacun parle de son point de vue. C'est vrai pour les institutionnels (communes, département, Etat, ONF, etc.) et c'est vrai pour les usagers. Au plus près du terrain, dans les quartiers proches du massif, en défendant le site, des gens défendent une identité, ce qu'ils disent ne va pas forcément dans le même sens que les propos des randonneurs ou des grimpeurs qui viennent de toute la région. Sans parler de ces visiteurs qui, maintenant, viennent de toute l'Europe. Il faut gérer ces cercles concentriques.

LP : Etes-vous en train de dire que les Calanques ne peuvent répondre à toutes ces demandes ?

JL Millo : Non. Je dis qu'il faut sortir de la logique simpliste laissant croire que « tout est à tout le monde ». Il existe une demande sociale d'espaces naturels, elle se situe à plusieurs niveaux, il faut la gérer. La nature est devenue objet de consommation, c'est un fait, depuis que nous ne vivons plus en harmonie avec les sites

naturels comme les gens le faisaient jadis. La demande de nature est limitée à la fragilité de l'offre. C'est cela que nous avons à gérer : l'offre et la demande. On ne peut pas fermer, ce n'est pas le but, mais nous devons comparer le niveau de la demande, avec la fragilité du lieu.

Extrait des propos recueillis par Didier Leveau.

Conférence

Reprise des conférences d'UCL en janvier 2002.

Notre site internet

Du nouveau aussi sur le « WEB », notre site, revu et aménagé s'intitule désormais :

<http://www.echodescalanques.com>

Il sera opérationnel à partir du 15 novembre 2001. Faites passer l'information à vos connaissances.

La Calanque de Sormiou et la plaisance

Fréquentation des bateaux dans la Calanque de Sormiou au mois d'août 2001.

Le mistral a soufflé du 4 au 7, puis le 10 et 11 et, enfin, du 30 août au 2 septembre. Les pics sont respectivement de 70 bateaux le 15 août et 68 bateaux le dimanche 26.

Remarque : les mouvements de bateaux étaient très nombreux : beaucoup s'ancrent et repartent hors décomptage.

